

#alternatives



Jean-François Kahn Journaliste et essayiste

Ceux qui peuvent dire merci à Donald Trump

La France est, aujourd'hui, en butte à l'action de casseurs anarchistes qui privilégient l'action directe, remettent en cause l'ordre existant et ses règles, réduisent toute discipline collective et pour qui il n'y a pas de contrat social qui vaille.

Or, ils ont un grand allié, un complice objectif. Il siège à Washington. Il s'appelle Donald Trump.

Quand, en effet, a-t-on, en si peu de temps, mis à mal autant d'accords négociés, subverti à ce point l'ordre mondial et déstabilisé la communauté internationale ?

En bas, il y a des petits casseurs. En haut, il y en a un grand. Anarchisme anticapitaliste et anarchisme ultracapitaliste se rejoignent.

Poutine se frotte les mains

Les résultats ? Jugez-en :

La contestation montait en Iran : grâce à Trump, elle a été étouffée et les conservateurs bellicistes ont le vent en poupe.

Le Hezbollah était isolé : grâce à Trump (événement tout à fait essentiel), il vient de remporter les élections au Liban où sa coalition est devenue majoritaire.

Élections en Irak : grâce à Trump, les éléments les plus pro-iraniens et les plus anti-occidentaux ont marqué des points.

Pas d'élections en Palestine pour l'instant : mais si elles étaient finalement organisées, grâce à Trump, le Hamas les remporterait.

Merci à Trump pourrait aussi dire Vladimir Poutine : grâce aux initiatives du président américain, le prix du pétrole flambe, ce qui, pour l'économie russe (et accessoirement pour le Venezuela de Maduro), apparaît comme un don du ciel.

Les États-Unis somment les sociétés européennes, qui y ont investi, de se retirer de l'Iran. Merci Trump, pourraient alors reprendre en chœur les anti-Américains et les nationalistes de tout poil qui n'auront aucun mal à mobiliser l'opinion contre un hégémonisme aussi cyniquement brutal.

Le monde du travail et le monde intellectuel avaient tendance à être anti-américain. Le monde du capital et des affaires va le devenir à son tour.

Reste l'Union européenne...

Si elle se couche (et ce n'est pas à

exclure), elle ne s'en relèvera pas.

La menace d'un grand conflit régional

J'avais montré ici même, il y a quelques mois, que, comme en 1914, toutes les conditions étaient peu à peu réunies pour que se déclenche un grand conflit régional au Proche-Orient où deux pays, Israël et l'Arabie saoudite, dont les leaderships sont bousculés et « provoqués » par Téhéran, sont décidés à en entraîner un troisième (Trump

étant prêt à se laisser entraîner) dans une confrontation avec l'Iran. Comme ils l'avaient déjà fait, avec le résultat que l'on sait, en entraînant Bush dans la guerre d'Irak.

Bien sûr l'Iran (c'est le calcul) peut céder. Comment ? En acceptant toutes les contraintes imposées dans l'accord dénoncé par Trump, tout en se voyant imposer, malgré tout, des sanctions très dures voulues par Washington, c'est-à-dire sans en tirer le moindre avantage.

C'est ce que tente d'obtenir l'Europe.

Mais si l'Europe échoue, si l'Iran, à l'exemple des États-Unis, se retire lui aussi de l'accord et si, en conséquence, il reprend l'enrichissement de l'uranium et remet en activité ses centrales nucléaires, comment Israël et les États-Unis, sauf à être ridicules, pourraient-ils s'abstenir d'intervenir et de bombarder ?

L'Iran, bien sûr, ne fait militairement pas le poids. Mais c'est au Liban, en Irak, au Yémen, en Palestine, et un peu par-

tout ailleurs, pour peu que les Russes attisent en outre les départs de feux, que la riposte s'organisera.

Israël a le droit de se défendre. C'est incontestable. Mais pourquoi l'État juif qui, à plusieurs reprises, a frappé la Syrie, n'a-t-il jamais rien entrepris contre Daesh ou les djihadistes d'Al-Qaïda qui vouent les Juifs à l'anéantissement ?

Pour complaire à l'Arabie saoudite ? ■

► P.2 & 3 NOTRE DOSSIER



En quelques mois, le président américain est parvenu à déstabiliser la communauté internationale. Dernier exemple en date : la sortie des États-Unis de l'accord sur le nucléaire iranien, qui provoque de vives réactions à Téhéran (photo) et suscite de grandes inquiétudes pour l'équilibre au Moyen-Orient. © REUTERS.

la carte blanche

Zoé Legrand Commission justice et paix Belgique

Quel rôle pour la justice internationale en Afrique centrale ?

La RD Congo et le Burundi (où se tiendra ce 17 mai un référendum constitutionnel très controversé) traversent des crises politiques majeures. Les droits humains y sont quotidiennement mis à mal. La Commission Justice et Paix Belgique insiste sur le rôle essentiel que peut jouer la CPI, appuyée par une Communauté internationale solidaire.

Le 3 mai, Fatou Bensouda, procureure de la Cour pénale internationale (CPI), a clôturé sa visite à Kinshasa (RD Congo), où elle était venue s'enquérir de la situation et de ses évolutions récentes.

Il se joue en effet dans le pays, ainsi que chez son voisin burundais une pièce macabre, dont les citoyens sont les principales victimes. Ces deux pays traversent des crises politiques majeures suite aux velléités de leurs dirigeants de se maintenir au pouvoir au-delà des limites de leur

mandat respectif. Les conséquences dépassent largement le simple blocage politique : de graves violations des droits humains s'observent et un climat d'impunité prévaut.

Nous sommes en droit de nous interroger sur le rôle et la place de la justice internationale dans ce jeu funèbre. La CPI de La Haye ne fait pas partie du lot quotidien des individus et pourtant elle œuvre, dans l'ombre, à poursuivre les personnes responsables des crimes les plus graves (crime contre l'humanité, crime de guerre, crime de génocide ou crime d'agression).

Un contexte très tendu

Depuis 2016, et le début de la crise électorale, la RD Congo est le théâtre de graves violations des droits humains. Des poches d'insécurité et l'apparition ou le réveil de certains conflits oubliés à travers le pays ne semblent pas toujours étrangers au contexte politique tendu. On pense ici no-

tamment à la crise du Kasai qui a conduit à la découverte de plus de 80 fosses communes. En parallèle, des manifestations pacifiques de citoyens réclamant l'organisation d'élections ont été durement réprimées par les forces de l'ordre. Aucune enquête n'a pour l'instant été ouverte par la CPI à cet égard, mais la procureure a prévenu en septembre 2016 que certains actes pourraient constituer des crimes relevant de sa compétence. La semaine dernière, elle s'est rendue sur place pour pouvoir s'entretenir avec les différentes parties prenantes sur « ces malheureux événements qui sont survenus en RD Congo ».

Et son voisin ne fait pas mieux. Depuis avril 2015, le Burundi est en proie à une grave crise politique à laquelle s'est greffée une détérioration de la situation humanitaire et du respect des droits humains. D'importantes violations sont quotidiennement rapportées et ont été documen-

tées dans un rapport de l'Organisation des Nations unies publié en septembre 2017 : disparitions forcées, violences sexuelles, tortures et traitements inhumains ou dégradants sont monnaie courante. Ces actes pourraient constituer des crimes contre l'humanité. C'est donc dans ce contexte, que la CPI a décidé d'ouvrir une enquête en octobre dernier.

Le rôle de la justice internationale demeure essentiel à la construction d'un monde en paix. En effet, les objectifs poursuivis sont multiples : lutte contre l'impunité, dissuader la commission de futurs crimes similaires, restaurer la vérité sur des événements du passé et octroyer aux victimes la reconnaissance de leurs maux et d'un statut. Mais à bien y réfléchir, la lutte contre l'impunité va plus loin encore car elle permet, dans une situation post-conflit, la reconstruction d'une société divisée. Sans reconnaissance de ce

que les victimes ont vécu, sans responsabilisation des auteurs de crime, la cohésion sociale n'est pas/plus possible. Il est important de regarder le passé pour aller de l'avant. Refaire société et s'entendre sur une mémoire commune des événements c'est aussi passer par la justice.

Un manque alarmant de moyens

La justice nationale prime toujours. Mais celle-ci peine parfois à s'atteler à son devoir de poursuite judiciaire. À défaut, il faut pouvoir compter sur une justice internationale solide et crédible.

Or, la CPI est vivement critiquée. Le Burundi, tout comme d'autres auparavant, s'est par exemple insurgé d'un « acharnement africain » dans les enquêtes ouvertes par la Cour qu'il accuse de faillir à son devoir d'impartialité. Mais c'est aussi, et surtout, le manque alarmant de moyens financiers et techniques (la CPI n'a pas de force

policrière propre et peut uniquement compter sur la coopération des États parties) de la Cour qui la pénalise aujourd'hui. L'augmentation de ces derniers permettrait d'améliorer la qualité des investigations, de mieux protéger les témoins, d'augmenter le nombre d'enquêtes. On se rappelle le mandat d'arrêt émis en 2009, puis en 2010, par la CPI à l'encontre du président soudanais Omar Al Bachir pour crime de guerre et crime contre l'humanité au Darfour, qui était retombé tel un soufflé mal cuisiné faute de moyen de coercition suffisant de la CPI pour arrêter le protagoniste. Ces manquements nuisent à la crédibilité de la justice internationale.

Elle mériterait pourtant d'être davantage soutenue par nos États pour pouvoir poursuivre, avec des moyens suffisants et nécessaires, son objectif de lutte contre l'impunité. Il en va de l'établissement d'une paix durable dans ces pays. ■